

AVENANT à la CONVENTION

DE SERVICES COMPTABLE ET FINANCIER

entre

LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

et

**LA DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

AVENANT N° 1

Entre

La COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX dont le siège est situé Esplanade Charles de Gaulle à 33076 Bordeaux Cedex, représentée par M. Vincent FELTESSE, son Président autorisé aux fins des présentes par délibération n° 2011/0168 en date du 25/03/2011

Et

La DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP), représentée par :

- M. Jean-Denis DE VOYER D'ARGENSON, Directeur Régional des Finances publiques
- M. Jean-Pierre BOUDIER, Administrateur des Finances Publiques

PREAMBULE

Les parties ici-présentes décident de modifier par le présent avenant la Convention de Services Comptable et Financier signée le 9 mars 2007.

Les partenaires ont souhaité ajouter quatre nouvelles actions à l'axe 4 « L'information financière et l'aide à la décision » :

Les quatre nouvelles fiches sont détaillées ci-après :

Fiche action n°16: LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Il s'agit, pour la C.U.B., de disposer des informations nécessaires à son action et détenues par la DGFIP à savoir les procès-verbaux 1970 des communes de la CUB et les listes 41 des locaux d'activité.

Fiche action n°17: L'AGREGATION TERRITORIALISEE

La C.U.B. souhaite, grâce à cette analyse, disposer de données agrégées sur son territoire permettant de mieux identifier les interactions financières existantes avec les communes membres.

Fiche action n°18: VALEURS LOCATIVES SERVANT DE BASE A LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

La DRFIP et la CUB mènent des travaux communs visant à consolider les bases fiscales des communes membres de la communauté urbaine de Bordeaux.

Pour ce faire, la DRFIP répond aux interrogations de la CUB relatives aux valeurs locatives des établissements importants servant de base d'imposition à la cotisation foncière des entreprises, à la taxe foncière ainsi qu'à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Fiche action n°19: PERMIS DE CONSTRUIRE ET ACCES A CUB&CITES

La CUB permet à la DRFIP d'accéder aux informations relatives aux permis de construire collectées au sein de l'application Cub&cites. Ces éléments sont prépondérants pour la mise à jour des bases fiscales.

Fait à Bordeaux, le

Le Président de la Communauté
Urbaine de Bordeaux

Le Directeur Régional des Finances Publiques
d'Aquitaine et du département de la Gironde

Vincent FELTESSE

Jean-Denis DE VOYER D'ARGENSON

L'Administrateur des Finances Publiques

Jean-Pierre BOUDIER